Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260409-2026_03_11-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 9 AVRIL 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'ASSEMBLEE SPECIALE ET AUX ASSEMBLEES GENERALES D'ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE XSEA

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 9 avril 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 34

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, M. FOSSÉ, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme BUSSENEAU, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, Mme SORET-CELLE, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
Mme BUSSENEAU donne pouvoir à Mme LE HENO jusque 18h24
M. DELLA donne pouvoir à Mme DUIC

Mme LOPEZ-LE GOFF arrive à 18h11

M. JESTIN est élu secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de M. LE MAIRE

La commune est actionnaire de la société d'économie mixte XSEA, au capital de 14 100 404 € et dont l'objet social est d'investir sur le territoire de Lorient Agglomération dans le domaine de l'immobilier d'entreprise et des énergies renouvelables.

La commune ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, elle a néanmoins droit à une représentation par le biais de l'Assemblée Spéciale des Communes, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260409-2026_03_11-DE

Il convient de procéder par conséquent à la désignation du représentant de la commune à l'Assemblée Spéciale des communes de la société XSEA.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1524-5 ;

Vu le Code du commerce,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
(Le maire ne prend pas part au vote)

Article 1 : DESIGNE M. Gilles CARRERIC pour assurer la représentation de la Ville de Lanester au sein de l'Assemblée Spéciale des Communes de la société XSEA.

Article 2 : AUTORISE M. Gilles CARRERIC à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée Spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration de la société XSEA.

Article 3 : AUTORISE son représentant / sa représentante à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'Administration dans l'hypothèse où il / elle venait à y être désigné par l'Assemblée Spéciale des communes.

Article 4 : DESIGNE M. Gilles CARRERIC pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales des actionnaires de la société XSEA.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

MAIRIE DE LANESTER
56 (MORBIHAN)

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER
56 (MORBIHAN)